



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

Spécialité : Perfectionnement sportif

Mention : Basket-Ball

Jury du 23 juin 2022

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Basket-Ball est attribué aux personnes dont les noms suivent :

DEALP220090	Monsieur	AIGON	Sylvain
DEALP220091	Monsieur	CATARINO	Romain
DEALP220092	Monsieur	CATHELY	Fabien
DEALP220093	Monsieur	DARRIEUTORT	Bastien
DEALP220094	Monsieur	FORDANT	Steven
DEALP220095	Monsieur	GONCALVES	Eddy, christophe
DEALP220096	Monsieur	JOUSSAIN	Robin
DEALP220097	Madame	LAPITRE	Jessie
DEALP220098	Madame	PAGET	Marie-Eve
DEALP220099	Madame	PAYET	Chrystelle, Léa, Valentine

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 23/06/2022

Pour la Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie
de Bordeaux,

Chancelière des Universités
et par délégation

Le Délégué Régional Académique Adjoint



José-Bernard FUENTES